

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 23 OCTOBRE 2013

<u>Présents</u>: Christian BURNIER, Béatrice FOL, Philippe FOL, Agnès HUYTON, Ludovic VUICHARD, Frédéric FOL,

François-Michel DREVET, Jean-Louis VUICHARD.

Procuration(s): M. Maurice VIOUD donne procuration à M. Christian BURNIER.

Mme Gisèle MEYNET donne procuration à Mme Béatrice FOL. Mme Sophie TALLON donne procuration à Mme Agnès HUYTON.

Excusés: Stéphanie PETIT-MUHLEMATTER, François-Michel DREVET, Franck BURNET, Roger VESIN.

Secrétaire de séance : Ludovic VUICHARD

Le Compte-rendu de la réunion du 11 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

I. Travaux voirie: modificatif

Monsieur le Maire rappelle que, lors de la séance du 11 septembre dernier, le Conseil Municipal a confié la réalisation de travaux de voirie à la Société COLAS pour un montant de 47 665 € HT.

Le programme des travaux à réaliser a dû être modifié comme suit :

- ➤ La réfection d'un chemin à Cessens sera reportée ultérieurement en raison de la construction de deux nouvelles habitations le long de ce chemin (soit une moins-value de 5 181 € HT),
- Des travaux supplémentaires doivent être réalisés au hameau des Chavannes (+ 2 880 € HT) et à Murcier (+ 3 613 € HT).

Le coût total de travaux de voirie s'élève donc désormais à 48 978, 25 € HT soit une différence de 1 313 €.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après délibération approuve le nouveau programme de voirie.

II. Renouvellement des baux ruraux

Les baux ruraux conclus en 2004 pour 9 ans arrivent à échéance le 31 octobre 2013. Monsieur le Maire précise que suite à une réunion avec l'ensemble des fermiers, il a été décidé de les renouveler dans les mêmes conditions. Des parcelles que la commune a acquises depuis 2004 sont transférées au GAEC Le Rebond qui en était le fermier.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les nouveaux baux ruraux pour une durée de 9 ans.

III. Mutualisation d'une mission archivage

Monsieur le Maire rappelle que le Code général des Collectivités Territoriales stipule que chaque collectivité doit assurer la bonne conservation et la mise en valeur de ses archives.

La Communauté de Communes du Genevois a recruté un archiviste et propose aux communes qui le souhaitent de bénéficier de ce service par le biais d'une convention de mutualisation de service.

L'archiviste s'est rendu en mairie et a établi un diagnostic avec une estimation d'environ 360 heures travail. Cette estimation est effectuée sur la base de traitement de 1 ml par jour et comprend le tri, le classement, la description des archives ainsi que leur conditionnement. Le coût horaire est de 28 € charges comprises. Le montant de cette intervention s'élèverait à environ 10 000 €.

Le Conseil Municipal accepte de signer une convention avec la CCG pour la mutualisation du service d'archivage.

IV. Informations diverses.

- Un projet de 82 logements pour jeunes travailleurs et étudiants, jumelé avec de l'accession libre va être réalisé par la SEMCODA à St Julien-en-Genevois. Ce programme pour loger des jeunes de 18 à 30 ans fait partie du Programme Local de L'Habitat (PLH 2) de la Communauté de Communes du Genevois (CCG). La gestion de cette résidence pour jeunes sera confiée à l'ALFA3A.
- ▶ L'ADMR a tenu son Assemblée Générale le 13 septembre dernier. Elle compte 20 salariés, 185 clients et 18 responsables bénévoles. L'activité globale est de 17 000 heures d'intervention auprès des familles, personnes âgées, handicapées et malades. En 2012, 1 477 heures ont été effectuées sur la Commune de Savigny et, à titre d'exemple, 173 heures à Jonzier et 2 947 heures à Valleiry. Durant l'année 2012, l'ADMR a continué sa démarche qualité, a mis en action des boitiers (télégestion), a appliqué la nouvelle convention collective, a élaboré et vendu des calendriers. Un spectacle a été organisé par la caisse locale du crédit agricole du genevois au profit de l'ADMR.

Le rapport financier fait apparaître un résultat de 12 324 €. Mme Béatrice FOL souligne que tous les dossiers sont réalisés par des bénévoles et qu'il manque un coordinateur.

Les éducateurs de rue de l'Association Passage, à la demande de Mme Béatrice Fol, se sont rendus sur le site de l'agorespace, mais aucun jeune n'était présent. Un atelier avec des jeunes de 12-14 ans a été organisé sur la commune de St Julien pour effectuer des travaux d'élagage.

- Les dossiers d'urbanisme, à compter du 1er janvier 2014, ne seront plus instruits par les services de la DDT. Une réflexion à ce sujet a été menée au sein de la CCG. Trois possibilités s'offrent aux communes :
 - √ Recourir à des cabinets privés,
 - Mutualiser le service avec d'autres collectivités disposant d'un service urbanisme instruisant les dossiers,
 - Ou l'embauche d'une personne par la CCG et remboursement des collectivités au prorata du nombre de dossiers traités par cette personne.

Pour des considérations financières et pratiques, la commune de Savigny a opté pour cette 3^{ème} solution. La compétence urbanisme, comme aujourd'hui, reste du ressort de la commune.

- ➤ Le rendu sur le schéma de développement de la petite enfance et le transfert de compétence a été présenté au sein de la CCG. Sur le territoire de la CCG, plusieurs entités différentes sont compétentes : la commune de St Julien, le SIVU Accueil de l'Enfance, le SIVU du Salève. Trois communes (Dingy, Vulbens et Collonges s/Salève) disposent de micro crèches privées. Sur le canton de St Julien, le ratio du nombre de place par rapport au nombre d'habitant est de 1 place pour 143 hab. (pays de Gex, 1 pl. pour 98 hab.) avec des disparités selon les secteurs :
 - Viry-Valleiry: 1 pl. pour 170 hab.,
 - et St Julien : 1 pl. pour 110 hab.

L'objectif est d'atteindre 1 pl. pour 132 habitants. C'est un ratio qui permettrait de proposer un service qualitatif. Pour pouvoir atteindre cet objectif et au regard de l'augmentation de la population, il faudrait créer d'ici 10 ans 35 places supplémentaires.

L'étude montre que le transfert de la compétence Petite Enfance à la CCG permettrait une mutualisation et une harmonisation du service, de l'encadrement des garderies et du ratio place/habitants.

➤ Le SIVU Accueil de l'Enfance avait lancé un appel pour la mise en place de micro-crèche afin de répondre à la demande des parents (117 demandes n'ont pas pu être satisfaites). Deux communes ont répondu à cette demande et ont proposé des locaux : Savigny et Présilly.

Une étude de faisabilité a donc été lancée pour la mise en place d'une micro-crèche dans les locaux de la salle des sociétés (petite salle sous l'école, bibliothèque). L'instauration d'une micro-crèche permet de minimiser les coûts. L'investissement, le personnel, les locaux sont, en effet, moins pesants pour la collectivité. La création de 10 places permettrait d'accueillir environ 25 enfants et répondrait à une activité économique et une offre locale. Ce projet doit être soumis au service de la Protection Maternelle et Infantile pour avis.

Une réflexion a été engagée auprès des bénévoles de la bibliothèque pour qu'elles puissent continuer à asseoir leur activité dans un autre local.

Le SIVU du Complexe Sportif doit réexaminer son projet pour la construction des vestiaires. En effet, le budget de 300 000 €, du fait de la mise en application de la norme RT 2012, est dépassé.

Urbanisme.

Le Conseil Municipal prend connaissance des dossiers d'urbanisme suivants :

- Permis de Construire JADEAU Guillaume : Maison individuelle – Chez Borgeat
- Permis de Construire TROMBETTA Aurélien : maison individuelle - Olliet
- Déclaration Préalable MARUOTTO Salvatore : abri voiture – Olliet

Monsieur le Maire informe que le GAEC le Rebond va déposer prochainement une nouvelle demande d'autorisation pour exhaussement de sol. Les travaux réalisés ne correspondent pas à la demande initialement déposée et autorisée. Une négociation financière pourra être engagée avec l'entreprise RANNARD pour faire face à la dégradation des voies due au passage des camions. Messieurs Philippe FOL et Ludovic VUICHARD estiment que le permis initial doit être respecté et ont le sentiment d'être mis devant le fait accompli. Il est décidé de reporter ce débat lors du dépôt de la nouvelle demande d'autorisation d'urbanisme.

Travaux de restructuration du bâtiment de la mairie.

La date de fin des travaux a été fixée au 15 novembre prochain. Le monument aux morts a été démonté et sera placé sur le parvis de la mairie. Les plaques de marbres ont été confiées à M. Pascal LOUBIER pour une remise en état.

Le Pôle Juridique de la DDT a informé Monsieur le Maire de la plainte déposée par l'Association Savigny A Venir sur la non-conformité du Permis de Construire des travaux de la maire.

Monsieur le Maire précise que le Conseil Municipal avait pris bonne note du précédent courrier de Savigny A Venir adressé à la DDT et à la Sous-Préfecture demandant le dépôt d'un permis modificatif et qu'il attendait tous les tenants et aboutissants pour le déposer.

Monsieur le Maire rappelle que les modifications effectuées sont des adaptations mineures permettant d'optimiser l'utilisation du bâtiment et concernent entre autres :

- La mise en place d'un passage d'homme imposé par la législation du travail pour accéder à la toiture (et non d'une fenêtre de toit),
- La suppression d'un pilier devant l'entrée de la mairie pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes,
- Une ouverture côté nord pour installer un WC public accessible aux utilisateurs du terrain de jeux et de boules.

Enfin, Monsieur le Maire précise que la réalisation d'un permis modificatif entrainera un coût financier supplémentaire pour la collectivité (honoraires architecte).

